

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2021

Document établi en application de l'article L.2313-1 du CGCT

I – LE CONTEXTE D'ÉLABORATION

Le budget primitif proposé pour l'année 2021 s'inscrit comme le Budget 2020 dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid -19. Il a été voté le 8 avril 2021.

Cette crise sanitaire se traduit pour la Ville par une baisse significative de ses recettes de fonctionnement et la nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement d'autant que la Municipalité a décidé de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe pour la douzième année consécutive. Par ailleurs, ce budget primitif permet l'engagement du plan pluriannuel d'investissement avec un volume de dépenses très significatif.

A - Les décisions de l'État relatives aux finances locales.

La Loi de finances pour 2021 est largement consacrée à la relance de l'économie et déploie le plan « France relance » de 100 milliards. Elle acte la baisse des impôts dits « de production » pour les entreprises, particulièrement à travers la révision de la valeur locative des établissements industriels qui est divisée par deux. Cette révision constitue une baisse de recettes de cotisation foncière et de taxe sur le foncier bâti estimée pour la ville à 190 K€, montant qui fera l'objet désormais d'une compensation annuelle de l'Etat.

La Loi de finances 2021 contient d'autres mesures impactant les finances communales dont :

- la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales qui devient une recette de l'Etat et dont la disparition est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, la compensation à l'euro près par l'Etat étant assurée au moyen d'une allocation compensatrice.
- une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui s'établit à 0,2%.

B – La progression démographique

Conséquence de la dynamique de livraison de programmes immobiliers neufs et de l'action municipale soutenant la réhabilitation du parc ancien, l'augmentation de population de la commune de Bayonne se poursuit :

- population totale au 1^{er} janvier 2018 : 50 566 hab.
- population totale au 1^{er} janvier 2019 : 51 943 hab.
- population totale au 1^{er} janvier 2020 : 52 398 hab.
- population totale au 1^{er} janvier 2021 : 52 569 hab. soit 0,3 %

II – LE CADRAGE BUDGÉTAIRE

Le budget primitif 2021 traduit les orientations budgétaires présentées au cours de la séance du conseil municipal du 12 février dernier étant précisé que le cadrage budgétaire s'est fait en référence à 2019, l'année 2020 apparaissant comme trop atypique au regard des conséquences de la crise sanitaire.

Les principales caractéristiques de ce budget sont les suivantes :

- ✓ première année d'application de la réforme de la taxe d'habitation pour les communes sans augmentation des taux de la fiscalité directe;
- ✓ une évolution des dépenses de fonctionnement limitée à 1,4% par rapport à l'année 2019;
- ✓ le maintien des équilibres financiers avec un autofinancement brut prévisionnel de 7,4 M€ pour un remboursement de capital de la dette de 6,5 M€;
- ✓ un volume d'investissement élevé qui dans le cadre de l'exécution du plan pluriannuel d'investissement.

III – LA STRUCTURE DU BUDGET PRIMITIF 2021 ET SON ÉVOLUTION

A – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – Les recettes de fonctionnement

Les prévisions de recettes de fonctionnement s'élèvent à **72 652 000 €**, ainsi réparties :

RECETTES	BP 2019	BP 2021	Evolution de BP à BP en €	Evolution de BP à BP
Fiscalité directe et compensations	34 467 000	36 028 000	1 561 000	4,53%
Fiscalité indirecte	4 364 000	5 300 000	936 000	21,45%
Attribution de compensation Agglo	14 912 000	14 884 000	-28 000	-0,19%
Dotations et subventions	9 272 000	9 096 000	-176 000	-1,90%
Produits des services et du domaine, loyers	8 000 000	6 044 000	-1 956 000	-24,45%
Produits exceptionnels hors produit des cessions et produits financiers	250 000	200 000	-50 000	-20,00%
Total recettes de gestion	71 265 000	71 552 000	287 000	0,40%
Atténuations de charges	340 000	400 000	60 000	17,65%
Reprises sur provisions	260 000	100 000	-160 000	-61,54%
Travaux en régies	550 000	600 000	50 000	9,09%

Total recettes de fonctionnement	72 415 000	72 652 000	237 000	0,33%
Total recettes de fonctionnement hors reprises de provisions	72 155 000	72 552 000	397 000	0,55%

Ce tableau illustre bien l'impact de la crise sanitaire sur les ressources de la collectivité qui se situent en très légère hausse par rapport au budget primitif 2019 (+0,3%) avec des évolutions par type de recettes très contrastées.

Le produit fiscal reste plutôt dynamique et est estimé à 36 M€ bien que sa structure soit profondément modifiée. La taxe d'habitation ne demeure plus que pour les seules résidences secondaires (1,65 M€) et la commune bénéficie de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (10 M€) complétée d'une allocation compensatrice (9 M€) pour permettre la compensation à l'euro près comme le prévoit la réforme. Au final, la taxe sur le foncier bâti représente 24,3 M€.

En matière de fiscalité indirecte, la crise sanitaire ne semble pas avoir pesé sur le marché immobilier à Bayonne et la recette des droits de mutation est inscrite à hauteur de 3,4 M€ tandis que la taxe de séjour dont la recette a chuté en 2020 de 29% est estimée à 350 K€.

Les dotations, participations et subventions enregistrent une légère baisse par rapport à 2019 et atteignent près de 9,1 M€.

La baisse des recettes de fonctionnement directement liée à la crise sanitaire concerne les produits des services et du domaine (dont les recettes du stationnement sur voirie et les occupations du domaine public) ainsi que les loyers commerciaux et associatifs perçus par la commune. Le produit 2021 devrait être de l'ordre de 6 M€ soit -24% par rapport à 2019.

2 – Les dépenses de fonctionnement

Les propositions de dépenses de fonctionnement s'établissent à **64 054 000 €**, ainsi détaillées

TYPES DE DEPENSES	BP 2019	BP 2021	Evolution de BP à BP en €	Evolution de BP à BP en %
Charges à caractère général	15 653 000	15 159 000	-494 000	-3,16%
Masse salariale	36 240 000	37 780 000	1 540 000	4,25%
Subventions et participations	10 402 000	10 202 000	-200 000	-1,92%
Intérêts de la dette	1 180 000	900 000	-280 000	-23,73%
Charges exceptionnelles	300 000	570 000	270 000	90,00%
Total dépenses de gestion	63 775 000	64 611 000	836 000	1,31%
Atténuation de produits	302 000	322 000	20 000	6,62%
Provisions	260 000	300 000	40 000	15,38%
Total dépenses réelles de fonct.	64 337 000	65 233 000	896 000	1,39%

L'année 2019 constitue également l'année de référence pour les dépenses de fonctionnement.

Elles représentent au total 65 233 K€ contre 64 337 K€ au budget primitif 2019 soit une évolution tout à fait maîtrisée de 1,4% et conforme à la trajectoire présentée dans le rapport des orientations budgétaires.

La progression des dépenses ressort à 937 K€, avec une progression de la masse salariale de 1 540 K€, contrebalancée par une baisse des charges à caractère général de 500 K€, une baisse des participations et subventions de 200 K€ ainsi qu'une baisse substantielle des intérêts de la dette d'environ 300 K€. Le reversement de fiscalité comprend le reversement de la taxe de séjour à l'Office de tourisme de Bayonne pour 287 K€ ainsi que le reversement au Département de la taxe de séjour collectée par la Ville.

B – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1 – Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 35 890 000 €, réparties de la manière suivante:

TYPES DE DEPENSES	BP 2019	BP 2021	Evolution de BP à BP en €	Evolution de BP à BP en %
Subventions d'équipement	1 411 000	2 612 500	1 201 500	85,15%
Immobilisations (dont travaux en régie)	28 529 000	25 192 500	-3 336 500	-11,70%
Total dépenses d'équipement	29 940 000	27 805 000	-2 135 000	-7,13%
Emprunts et dettes	6 823 000	6 500 000	-323 000	-4,73%
Autres dont EPFL et reversement de Taxe d'aménagement	2 005 000	795 000	-1 210 000	-60,35%
Total dépenses financières	8 828 000	7 295 000	-1 533 000	-17,37%
Opérations pour compte de tiers	231 000	0	-231 000	-100,00%
Total dépenses réelles d'invest.	38 999 000	35 100 000	-3 899 000	-10,00%
Opérations patrimoniales	256 000	790 000	534 000	208,59%
Total dépenses d'ordre d'invest.	256 000	790 000	534 000	208,59%
Total dépenses réelles d'invest.	39 255 000	35 890 000	-3 365 000	-8,57%

Les dépenses d'investissement demeurent élevées: 25 M€ sont inscrits pour les investissements directs et il convient de souligner que certaines opérations basculent en gestion d'autorisations de programme et crédits de paiement.

Pour ces opérations, les montants inscrits au budget primitif correspondent à la tranche annuelle des crédits de paiement nécessaires pour couvrir les montants à décaisser en 2021. Sont concernés les travaux de restructuration du Musée Bonnat-Helleu pour 5 500 K€, de la médiathèque du centre ville pour 250 K€, de l'aménagement du pôle de musique amplifiée des remparts de Mousserolles pour 1 600 K€, de l'extension de l'école du Prissé pour 500 K€, de l'AB Campus pour 550 K€, du réaménagement du secteur de la Poterne pour 700 K€ et du plan vélo pour 850 K€.

De même la ville consacrera 300 K€ pour la fin des travaux du centre d'interprétation du patrimoine et 980 K€ pour lancement du chantier de restauration des œuvres du Musée Bonnat-Helleu.

Dans le domaine de l'éducation, la Ville interviendra en co-maîtrise d'ouvrage du groupe scolaire Jean Jacques Rousseau pour la partie ikastola à hauteur de 600 K€.

Le programme annuel d'entretien et d'amélioration atteint 5,5 M€ dont 2,9 M€ consacrés au patrimoine bâti et la Ville continue d'investir pour l'aménagement de ses espaces publics avec en particulier l'aménagement du quai des Corsaires (800 K€) et l'aménagement des Berges de l'Adour (400 K€).

Le remboursement du capital de la dette représente 6,5 M€ et les remboursements à l'EPFL Pays Basque dans le cadre des acquisitions foncières réalisées en centre ancien au titre du Programme national de réhabilitation des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) s'élèvent à 750 K€.

2 – Les recettes d'investissement

Les prévisions de recettes d'investissement s'établissent à 35 890 000 €, ainsi inscrites :

TYPES DE RECETTES	BP 2019	BP 2021	Evolution de BP à BP en €	Evolution de BP à BP en %
Subventions	2 150 000	2 270 000	120 000	5,58%
Amendes de police	0	600 000	600 000	NS
Emprunts	12 964 000	18 118 000	5 154 000	39,76%
Immobilisations incorporelles et en cours	220 000	80 000	-140 000	-63,64%
Total des recettes d'équipement	15 334 000	21 068 000	5 734 000	37,39%
Dotations FCTVA et taxe d'aménagement	4 500 000	3 300 000	-1 200 000	-26,67%
Reversment EPFL	1 756 000	0	-1 756 000	-100,00%
Cessions	9 100 000	3 313 000	-5 787 000	-63,59%
Total des recettes financières	15 356 000	6 613 000	-8 743 000	-56,94%
Opérations pour compte de tiers	231 000	0	-231 000	-100,00%
Total des recettes réelles d'invest.	30 921 000	27 681 000	-3 240 000	-10,48%
Virement section d'investissement	5 303 000	4 266 000	-1 037 000	-19,55%
Opérations de transferts	2 775 000	3 153 000	378 000	13,62%
Opérations patrimoniales	256 000	790 000	534 000	208,59%
Total recettes d'ordre d'investissement	8 334 000	8 209 000	-125 000	-1,50%
Total recettes d'investissement	39 255 000	35 890 000	-3 365 000	-8,57%

Le cumul des ressources propres (3,9 M€), des subventions (2,27 M€), des cessions et immobilisations en cours (3,39 M€), de la rétrocession par l'EPFL des annuités versées pour l'acquisition de biens immobiliers (0,79 M€) ainsi que de l'autofinancement brut (7,4 M€)

représente 17,75 M€ et permet à la Ville de maintenir un niveau élevé d'investissement, largement supérieur à la moyenne des communes de même strate en euros par habitant (voir ci-dessous la présentation des ratios).

Un montant de 18,12 M€ est prévu au titre du recours aux emprunts 2021. Il est précisé qu'il s'agit d'un montant théorique, nécessaire à l'équilibre du budget, et que le montant qui sera mobilisé sera ajusté en fonction du niveau de réalisation effectif des dépenses et recettes d'investissement.

IV – L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement brut, bien qu'impacté par la crise sanitaire à travers la contraction des recettes réelles de fonctionnement, s'est relevé progressivement à compter de 2018 avec la fin de la baisse de la Dotation globale de fonctionnement et retrouve au budget primitif son niveau de 2018 soit 7,4 M€, largement supérieur au remboursement de la dette en capital (6,5 M€) de sorte que l'autofinancement net reste positif à 0,9 M€.

V – LES TAUX D'IMPOSITION

Pour la douzième année consécutive, la pression fiscale reste inchangée dans un cadre modifié par la mise en œuvre de la suppression de la taxe d'habitation des résidences principales. Les taux sont précisés dans le tableau suivant, étant précisé que le taux de foncier bâti pour 2021 est obtenu en additionnant le taux 2020 de la commune (19,03%) et celui du Département (13,47%).

TAXES	TAUX 2021
Taxe d'habitation	26,34 %
Taxe foncière bâties	32,50 %
Majoration taxe d'habitation résidences secondaires	35,00 %
Taxe foncière non bâties	46,68 %

VI – LES PRINCIPAUX RATIOS

RATIOS	VALEURS	MOYENNES NATIONALES DE LA STRATE*
1. Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 229 €	1 312 €
2. Produit des impositions directes/population	677 €	671 €
3. Recettes réelles de fonctionnement/population	1 371 €	1 532 €
4. Dépenses d'équipement brut/population	529 €	373 €
5. Encours de la dette/population	1 199 €	1 368 €
6. Dotation globale de fonctionnement/population	147 €	211 €
7. Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	58,50 %	61,80 %
9. Dépenses fonct. et remb. capital dette/recettes réelles fonct.	98,72 %	97,30 %
10. Dépenses d'équipement brut/recettes réelles fonct.	38,59 %	24,40 %
11. Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	87,51 %	89,00 %

*Ratios de référence 2019 (source : Les collectivités locales en chiffres 2020 - DGCL)

VII – LES BUDGETS ANNEXES

1- Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada

Après l'annulation de l'édition 2020 des fêtes traditionnelles et de la temporada, l'organisation des fêtes de Bayonne 2021 reste conditionnée au reflux de la pandémie de la Covid-19.

Dans l'hypothèse où les fêtes pourraient se dérouler normalement, les modalités d'organisation seraient proches de celles mises en œuvre en 2019.

Le budget présenté et voté s'équilibre à 2 872 K€ grâce à une subvention du budget principal d'un montant de 950 K€, identique à celle prévue au budget primitif 2019.

S'agissant de la Temporada, la programmation 2021 prévoit cinq corridas et deux novilladas. Les dépenses proposées s'élèvent à 1 095 K€, en baisse très significative par rapport à 2019 (-26% par rapport au compte administratif).

Elles sont financées par la billetterie des spectacles estimée à 1,045 M€, les autres recettes (50 K€) provenant des partenariats, de la vente de la viande et de redevances.

2 - Budget annexe des parcs de stationnement (en HT)

Le budget primitif s'équilibre globalement à 5,75 M€, exploitation et investissement confondus. La comparaison est établie par rapport au budget primitif 2019, le budget primitif 2020 ayant été fortement impacté par la crise sanitaire.

La section d'exploitation s'équilibre globalement à 3,85 M€, en légère baisse par rapport à 2019 (-0,5%).

Les dépenses dites de gestion courante s'élèvent à 2,43 M€, les frais financiers représentent 148 K€ (-13%) et les dotations aux amortissements sont inscrites pour 1,245 M€

En recettes, les redevances de stationnement sont estimées à 3,16 M€ (3,2 M€ au budget primitif 2019) pour prendre en compte le ralentissement de l'activité des parkings lié à la crise sanitaire.

L'équilibre du compte d'exploitation et notamment le financement de la dotation aux amortissements nécessite l'inscription à titre prévisionnel d'une subvention d'équilibre du budget principal de l'ordre de 35 K€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1,89 M€ et comprennent le remboursement du capital des emprunts pour 405 K€, 619 K€ de reprise de subventions d'équipement et 830 K€ de dépenses d'équipement proprement dites dont le renouvellement des équipements et matériels (325 K€) et les travaux de réaménagement (505 K€) avec la fin de la réhabilitation du parking de la Gare et les adaptations du parc du champ de foire.

L'autofinancement brut prévisionnel ressort à 626 K€ contre 646 K€ en 2019. Il financera les investissements évoqués ci-dessus et sera complété par la dotation aux amortissements et une inscription d'emprunt de 650 K€.

VIII– LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2020, la commune comptait 841 agents permanents, affectés aux budgets suivants :

	Hommes	Femmes	Total
Budget principal	400	413	813
Budget parkings	25	3	28
Total	425	416	841

L'effort de maîtrise des charges de personnel est permanent, l'objectif fixé étant une stabilisation des effectifs à travers une politique de remplacement des départs à la retraite sélective au regard des orientations municipales et une priorité donnée aux redéploiements internes. Ainsi, la masse salariale connaît une progression limitée de 2,4 % par rapport au budget primitif 2020 (37,8 M€ contre 36,9 M€) qui prend en compte notamment les évolutions du glissement vieillesse technicité et la mise en œuvre des parcours professionnels, carrières et rémunérations.

Par ailleurs, il peut être signalé que le ratio dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement demeure sensiblement inférieur à la moyenne des communes de la strate (58,5 % contre 61,8 %).

